



LE 9 JUILLET 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 9 juillet 2018 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présente: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice

Absences motivées : M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

8611-090718 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis juin 2018

ADMINISTRATION

- Rapport budgétaire juin 2018

8612-090718 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2018**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2018.

8613-090718 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1801090 à 1801109	58 410,21 \$
Journal des chèques 1801110 à 1801166	367 895,86 \$
Journal des chèques 1801167 à 1801236	285 889,38 \$
Journal des chèques 1801237 à 1801255	552 421,18 \$
Journal des annulations	(1 000,00 \$)

8614-090718 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION #8131-050617 – VENTE DE TERRAINS À LA COMPAGNIE 9338-6191 QUÉBEC INC.**

ATTENDU la résolution #7662-060616 adoptée le 6 juin 2016;

ATTENDU les conditions énumérées à ladite résolution quant au délai de construction;

ATTENDU la résolution #8131-050617 adoptée le 5 juin 2017 reportant la date de construction d'un bâtiment du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018;

ATTENDU la demande formulée par la compagnie « 9338-6191 Québec inc. » afin de reporter la date de construction d'un bâtiment du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #8131-050617 adoptée le 5 juin 2017;
- b) de reporter le délai de construction d'un bâtiment au 31 décembre 2021. Toutes les autres clauses mentionnées à la résolution #7662-060616 demeurent inchangées.

8615-090718 **NOMINATION DES VÉRIFICATEURS 2018-2019-2020**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme « Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin » à titre de vérificateur externe pour les années 2018, 2019 et 2020, le tout suivant l'offre de services datée du 13 juin 2018 et selon les coûts énumérés ci-dessous :

Pour 2018 :	14 930,00 \$
Pour 2019 :	15 195,00 \$
Pour 2020 :	15 395,00 \$

8616-090718 **NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2018-2019-2020**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme « Gariépy, Gravel, Larouche » afin de procéder à la vérification des états financiers du Régime de retraite des employés municipaux pour les années 2018, 2019 et 2020, le tout suivant l'offre de services datée du 12 juin 2018 et selon les coûts énumérés ci-dessous :

Pour 2018 :	3 100,00 \$
Pour 2019 :	3 200,00 \$
Pour 2020 :	3 300,00 \$

8617-090718 **PROMESSE D'ACHAT 10574201 CANADA INC. (M. VINCENT THIBAUT)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon ou le directeur général, M. Roch Lemieux, à signer la promesse d'achat à intervenir avec la compagnie **10574201 CANADA INC.** concernant l'achat du lot projeté 6 264 188 situé dans le parc industriel aux conditions énumérées à la promesse d'achat.

8618-090718 **VENTE DU TERRAIN À LOCATION EXCAVATION G.R. 2.0 INC. ET PROMESSE D'ACHAT**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

- a) de vendre, sans garantie légale, à la compagnie Location Excavation G.R. 2.0 inc. ou à toute compagnie apparentée, le lot projeté comme étant le 6 264 184, situé dans le parc industriel, au coût de 1,65 \$ le pied carré aux conditions suivantes :
 - i. à la construction d'un bâtiment sur le terrain ci-haut décrit avant le 31 mars 2020, à défaut de quoi, l'acheteur s'engage à revendre, lesdits terrains à la Ville au prix payé moins 5%, à titre de dommage et préjudice causés à la Ville;
 - ii. les frais de notaire et d'enregistrement sont à la charge de l'acheteur;
 - iii. l'acheteur s'engage à respecter toute la réglementation de la Ville en matière d'urbanisme et toutes autres lois régissant le type d'entreprise qu'il compte exploiter;
 - iv. la transaction notariée devra être conclue dans un délai de 60 jours à compter de la présente;
 - v. l'acheteur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur en ce qui a trait au bruit sur le voisinage résidentiel.
- b) d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon ou le directeur général, M. Roch Lemieux à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

8619-090718 **PROPOSITION NOUVELLE IMAGE DE MARQUE**

ATTENDU le mandat octroyé à la firme Imédia relativement à l'image de la Ville;

ATTENDU la proposition déposée quant au changement du logo de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'accepter la nouvelle image proposée et de modifier, au fur et à mesure, l'identification de la Ville.

8620-090718 **TAG TRAVAIL DE RUE – DEMANDE DE GRATUITÉ SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle du centre communautaire le 15 septembre 2018 pour la tenue d'un forum citoyen avec petite réception de 16 h à 18 h.

8621-090718 **CONGRÈS FQM**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser 3 membres du conseil ainsi que le maire à participer au congrès de la FQM qui se tiendra les 20, 21 et 22 septembre 2018 et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

8622-090718 **FORMATION NANCY PELLETIER**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser Mme Nancy Pelletier à participer à la formation « La communication avec les médias et avec les citoyens » qui se tiendra le 19 septembre 2018 au coût de 440 \$.

8623-090718 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1234**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 4 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le règlement 1234 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 1224 concernant l'adoption du budget et des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2018 afin :*

- *De modifier l'article 14.1 sur le raccordement aqueduc et égout afin de prévoir un montant spécifique pour le lot 6 189 146;*
- *D'abroger et de remplacer l'article 27 pour y ajouter des cartes d'accès plus.*

8624-090718 **NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de nommer M. Roch Lemieux, directeur général à titre de répondant en matière d'accommodement en lien avec la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.*

8625-090718 **VENTE D'UN TERRAIN CHEMIN DE LA RIVIÈRE - LOT 3 681 202**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement :

- a) de vendre à M. Jean Potvin un terrain situé sur le chemin de la Rivière et connu comme étant le lot 3 681 202 au montant de 44 440 \$ représentant la valeur uniformisée;

- b) d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon ou le directeur général, M. Roch Lemieux à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

8626-090718 **OUVERTURE D'UN POSTE D'ARCHIVISTE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'affichage d'un poste d'archiviste pour le remplacement de Mme Ariane Kirouac.

8627-090718 **SOMMET MUNICIPAL – UMQ**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au sommet municipal organisé par l'Union des municipalités du Québec, le 14 septembre 2018 et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

8628-090718 **RENOUVELLEMENT DU MANDAT À MME LOUISE LANGEVIN DE RE/MAX POUR LA VENTE DE L'ÉDIFICE SIS AU 11 174 AVE ROYALE (ANCIENNE CAISSE)**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de renouveler le mandat de Mme Louise Langevin de la compagnie Re/Max pour la vente de l'édifice sis au 11174 av. Royale jusqu'au 30 novembre 2018 et d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général ou Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

8629-090718 **RENOUVELLEMENT DU MANDAT À MME LOUISE LANGEVIN DE RE/MAX POUR LA VENTE DU TERRAIN DE LA RUE ST-LOUIS (LOT NO : 3 680 807)**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de renouveler le mandat de Mme Louise Langevin de la compagnie Re/Max pour la vente du terrain de la rue St-Louis (lot 3 680 807) et d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général ou Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

8630-090718 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (11 RUE DES CORMORANS)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 11, rue des Cormorans a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal en remplacement du cabanon existant, qui lui, sera démoli;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 17 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture du bâtiment principal quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du cabanon.

8631-090718 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (16 RUE DES OUTARDES)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 16, rue des Outardes a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un garage détaché du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 17 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture du bâtiment principal quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du garage.

8632-090718 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (83 RUE MILOT)**

Attendu que la propriétaire de l'immeuble sis au 83, rue Milot a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture du bâtiment principal quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du cabanon.

8633-090718 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (95 RUE MILOT)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 95, rue Milot a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture du bâtiment principal quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du cabanon.

8634-090718 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (101 RUE MILOT)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 101, rue Milot a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture du bâtiment principal quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du cabanon.

8635-090718 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (65 RUE DE LA SUPER S)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 65, rue de la Super S a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un garage attenant au bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture du bâtiment principal et de l'ensemble des bâtiments quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du garage attenant.

8636-090718 **PROJET DE RÉNOVATION- 220 RUE ST-LOUIS**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 220, rue Saint-Louis a déposé des esquisses avec la description des travaux pour une demande de permis pour remplacer le revêtement extérieur du bâtiment par du « Maibec » et l'ajout de moulures, pour remplacer les portes et fenêtres ainsi que pour démolir le tambour à l'arrière pour le remplacer par une galerie avec l'ajout d'une porte française ou d'une porte patio;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 15 du chapitre 3, la demande de permis pour les travaux proposés est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les esquisses et les descriptions des travaux en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que les travaux de rénovation projetés répondent aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation suivant les esquisses et les descriptions des travaux proposées.

8637-090718 **PROJET D'ENSEIGNE – VRAC DLH (130 RUE INDUSTRIELLE)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 130, rue Industrielle et exploitant l'entreprise Vrac DLH a déposé un projet d'enseigne à apposer sur le bâtiment;

Attendu qu'en vertu du chapitre 6 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les enseignes situées dans un corridor de 500 mètres calculé de part et d'autre de l'emprise de la route 138 sont assujetties à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que l'objectif vise à favoriser un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu et qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

Attendu qu'un des critères d'évaluation vise à ce que le message soit clair et efficace;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet n'est pas conforme à l'objectif et aux critères énoncés dans le règlement, plus particulièrement en ce qui concerne le crâne humain en arrière-plan qui est plus une représentation macabre que représentative d'une entreprise de transport;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, de refuser le projet d'enseigne tel que présenté.

8638-090718 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (140 RUE DE L'ANSE)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 140, rue de l'Anse a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un garage détachée du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture proposée du garage s'inscrit dans la continuité de l'architecture du bâtiment principal et est conforme aux objectifs et aux critères;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du garage détaché suivant les plans déposés.

8639-090718 **RODÉO MONT STE-ANNE - AFFICHAGE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'installation des enseignes temporaires (4 X 4) le long du boul. du Beau-Pré afin d'identifier les stationnements et les opérations de la montagne, à compter du 14 juillet et ce jusqu'au 22 juillet 2018 dans le cadre de l'évènement du Rodéo Mont Ste-Anne. Les enseignes ne devront pas nuire à la visibilité des usagers de la route ni ne contrevenir au code de la sécurité routière, le tout conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations nécessaires auprès des propriétaires concernés ainsi que du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

8640-090718 **AUTORISATION PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 - AQUABISSON**

Considérant la recommandation positive du directeur du service de l'urbanisme, M. Jean-François St-Pierre concernant le paiement du décompte progressif #1 des travaux de plantation de végétaux pour un écran végétal le long de l'emprise de la route 138 et sur des terrains de la municipalité dans le parc industriel;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 80 627,21 \$ incluant les taxes.

8641-090718 **ENTENTE DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENT ET D'ALLÉE COMMUNE ET ENTREPOSAGE DE LA NEIGE AVEC M. BERTRAND POULIN**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon ou le directeur général, M. Roch Lemieux à signer l'entente de déneigement.

8642-090718 **EMBAUCHE JOURNALIER OPÉRATEUR SURNUMÉRAIRE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'entériner l'embauche de Monsieur Gaétan Gagnon jusqu'à la mi-septembre pour la préparation et la peinture des équipements et machineries.

8643-090718 **TRAVAUX DE VOIRIE RUE VAL-DES-NEIGES – PROGRAMME PAARM**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser les travaux de remplacement du revêtement de la chaussée sur une longueur approximative de 250 m. Les travaux sont estimés à 44 395,31 \$ plus les taxes et payés par une subvention au montant de 30 000 \$ du programme PAARM et la différence, à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

8644-090718 **AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 – ENTREPRISES GNP - TECQ**

Considérant la recommandation positive de la firme Cima+ et du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu M. Richard Lampron concernant le paiement du décompte progressif #2 des travaux des rues Ste-Marie et des Érables (TECQ);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 499 575,80 \$ plus les taxes soit 574 387,28 \$ conditionnellement à l'obtention des quittances partielles et payable à même les règlements 1212 et 1220.

8645-090718 **RODÉO MONT STE-ANNE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de :

- a) verser à Rodéo Mont Ste-Anne une somme de 3 000 \$ afin d'optimiser les feux d'artifice;
- b) d'autoriser les pompiers disponibles à participer et l'utilisation des équipements et véhicules nécessaires. Il s'agit d'une activité de bénévolat.

8646-090718 **ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE PERSONNEL À TITRE DE PRÉPOSÉS À L'ACCUEIL AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'entériner l'embauche des personnes suivantes à titre de préposé à l'accueil pour combler un poste de soirs, fins de semaine et jours fériés au tarif horaire de 15,00 \$:

Mme Julie Hidot :	4 soirs par semaine
M. Patrick Falardeau :	1 soir par semaine + une fin de semaine sur deux
Mme Janie Gaudreault :	1 fin de semaine sur deux et remplacement

8647-090718 **EMBAUCHE EMPLOYÉE CAMP DE JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'embaucher Mme Liza May Thibault à titre de monitrice de camp de jour au tarif horaire de 12,60 \$.

8648-090718 **AUGMENTATION DE SALAIRE DE MME HÉLÈNE BOUCHARD**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente numéro 2 au contrat de travail de Mme Hélène Bouchard.

8649-090718 **AUGMENTATION DE SALAIRE DE M. CAROL SIMARD**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente numéro 1 au contrat de travail de M. Carol Simard.

8650-090718 **GROUPE DES PROFESSIONNELS STRATÉGIQUES (GPS) - LOCATION AU PAVILLON LE BOISCLAIR**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser, à titre de gratuité, l'utilisation de l'espace collaboratif, au 2^e étage du Pavillon Le Boisclair pour une activité qui se tiendra le 23 ou le 25 octobre de 9 h à 12 h.

8651-090718 **AUTORISATION SIGNATURE ANNEXE D À LA CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux à signer l'annexe « D » à la convention collective des pompiers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Sept (7) personnes sont présentes et certains commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées :

- Nouvelle image de la Ville
- Boul. Ste-Anne
- Rue des Érables – sécurité
- Jardin communautaire – tonte gazon
- Lunettes de sécurité pour les employés de l'entretien des espaces verts

8652-090718 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 15.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale